

Département de la Haute-Savoie

COMMUNE
DE
LA BALME DE SILLINGY

SERVICES TECHNIQUES
13, Route de Choisy
BP 44
74 331 LA BALME DE SILLINGY Cedex

Téléphone : 04.50.68.87.22

ARRETE DU MAIRE
S.T. N° 2020.86 PR
TECHNIQUES

=====

Provisoire règlementant la circulation
Route de Lompraz

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BALME DE SILLINGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2

VU le Code de la route et notamment son livre IV,

VU le Code de la voirie routière,

VU le code pénal, notamment ses articles L.131-13 et R.610-5,

VU la demande formulée en date du 02 octobre 2020 par l'entreprise AXIANS, dont le siège est 200 rue du Beaujolais ZA des Follieuses 01700 MIRIBEL pour le compte de Orange,

CONSIDERANT les travaux de maintenance sur le pylône de l'opérateur Orange, il nécessite de règlementer la circulation route de Lompraz au droit du poste relais des antennes de télécommunication, le **lundi 19 octobre 2020**.

A R R E T E.

ARTICLE 1 : La circulation sera réglementée, route de Lompraz au droit de l'antenne relais, le lundi 19 octobre 2020.

ARTICLE 2 : La circulation se fera chaussée rétrécie au droit du chantier.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux sous le contrôle des Services Municipaux.

ARTICLE 4 : Madame le maire de la Commune de la Balme de Sillingy, ainsi que les Services placés sous son autorité sont chargés de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de la Balme de Sillingy,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Fier et Ussets,
- Monsieur le Commandant du CSP d'EPAGNY,
- Monsieur le Chef de Corps du CPI de Sillingy,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise AXIANS,

chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à la Balme de Sillingy, le 02 octobre 2020

Le Maire,

Séverine MUGNIER

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet arrêté

